



www.ffss.fr



Association Agréée de
Sécurité Civile

FORMATION PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 PSE 1

Animée par 2 formateurs à 3 formateurs PS – En présentiel



Public

- Maîtres-nageurs
- Bénévoles associatifs
- Stagiaires BNSSA
- Professionnels du secours



Prérequis

Toute personne âgée au minimum de 16 ans



Personne en situation d'handicap

Nous consulter



Objectif de la formation

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services



Délai d'accès

De 15 jours à 1 mois



Lieu

En Intra ou en Inter

Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS – reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

Siret n° 350 132 163 00030

Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



Compétences visées

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable :

- D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnant
- De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- De réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
 - Victime d'une obstruction des voies aériennes
 - Victime d'un saignement abondant
 - Ayant perdu connaissance
 - En arrêt cardiaque
 - Victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique
 - Présentant un malaise
 - Présentant un traumatisme des membres ou de la peau
- D'assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime



Méthodes pédagogiques

- Activité de découverte (Etudes de cas / Exposé interactif)
- Activité d'apprentissage (Démonstration en temps réel puis commentée et justifiée / Apprentissage des gestes en binôme)
- Activité d'application (Exercices de simulation / Cas concrets)



Programme

1^{ère} demie journée – Jour 1

- Accueil des stagiaires
- Présentation des stagiaires
- Présentation des intervenants, du programme et de l'organisation
- Le cadre juridique
- La protection
- Le bilan et sa transmission

2^{ème} demie journée – Jour 1

- L'obstruction des voies aériennes
- Le saignement abondant
- Bilan de la journée

1^{ère} demie journée – Jour 2

- Questions / Réponses
- Le saignement abondant (suite et fin)
- La perte de connaissance

2^{ème} demie journée – Jour 2

- La perte de connaissance (suite)
- Cas concrets formatifs
- Bilan de la journée

1^{ère} demie journée – Jour 3

- Questions / Réponses
- La perte de connaissance (suite et fin)

- Cas concrets formatifs

2^{ème} demie journée – Jour 3

- L'arrêt cardiaque
- Bilan de la journée – Entretien individuel

1^{ère} demie journée – Jour 4

- Questions / Réponses
- L'arrêt cardiaque (suite et fin)
- Cas concrets formatifs

2^{ème} demie journée – Jour 4

- Les malaises
- Les traumatismes
- Bilan de la journée

1^{ère} demie journée – Jour 5

- Questions / Réponses
- Les traumatismes (suite et fin)
- La noyade

- L'accident de plongée

- L'assistance aux PSE 2

2^{ème} demie journée – Jour 5

- Cas concrets de synthèse
- Bilan de la formation - Résultats



Dates

Du 01/09/2022 au 30/06/2023

Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS – reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

Siret n° 350 132 163 00030

Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



Evaluation des candidats

- L'évaluation est sommative à visée certificative

Validation des candidats :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Satisfaire aux modalités certificatives définies par la FFSS
- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et procédures
- Démontrer, lors des mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.



Tarif

Individuel : 200€ + 100€ annulés*/ personne
**si 5 Postes de Secours réalisés*

Entreprise : 350€ / personne

OPCO : 500€/ personne

Groupe (individuel/ OPCO) : Nous consulter



Intervenant

Responsable Formations : MARTIN Bruno

Mail : bruno.secours@gmail.com

V3 - MAJ : 04/12/2022

Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS – reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

Siret n° 350 132 163 00030

Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.